

Autorisation de diffusion d'image

Nous, soussignés (nom, prénom, adresse)

.....
responsables légaux de l'enfant
scolarisé en classe de de l'Ecole/Collège/Lycée (compléter avec les
coordonnées complètes)

Autorisons / n'autorisons pas (*barrez la mention inutile*) l'utilisation des images de notre enfant
(photographies et films) prises dans le cadre de l'opération "**La classe, l'oeuvre !**" en vue :

- d'une exploitation sur le site de l'établissement patrimonial, de la structure d'accueil, des partenaires (ministères, institutions, mécènes) ;
- d'une intégration possible dans les documents de communication liés à l'opération "La classe, l'oeuvre !" et des documents pédagogiques (supports papiers, cédéroms, internet).

Vous autorisez l'utilisation et la reproduction de ces photographies :

- sur le site internet de l'opération (www.nuitdesmusees.culture.fr/la-classe-l-oeuvre/) et des partenaires (ministère de la culture, de l'éducation nationale, musées, etc) ;
- dans tout document de communication autour de l'opération et des travaux des artistes ou des médiateurs (dossiers pédagogiques, de communication).

L'autorisation est conférée à titre gratuit. En conséquence, aucune rémunération ou dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être réclamée à l'Établissement. L'établissement s'interdit de céder ou concéder le bénéfice de la présente autorisation à un tiers. L'établissement s'interdit de diffuser toute photographie qui pourrait porter atteinte à la dignité, à l'honneur de la personne photographiée.

Les signataires se déclarent informés du fait que les photographies réalisées seront diffusées sur le réseau internet et que la communication au public réalisée ne peut pas nécessairement être contrôlée (création de liens hypertextes, copies des photographies). Les signataires pourront à tout moment demander à ce que les photographies soient retirées du site internet ou des documents diffusés.

Cette demande sera formulée auprès du directeur du musée partenaire par lettre recommandée avec accusé de réception. Le retrait sera effectué dans un délai raisonnable au regard des contraintes techniques imposées par la modification de la ou les pages sur lesquelles figurent les photographies.

Fait en autant d'originaux que de signataires.

A, le